



Les cinémas de proximité cherchent leurs voies... d'accès aux films

Exploitation • Aysegül Algan • 22 juillet 2026



Depuis plusieurs mois, entre rétraction des plans de sortie et médiatisations de conflits, l'accès aux films a posé des enjeux d'une acuité nouvelle et opposé différents acteurs de l'exploitation avec une virulence accrue. Réunie fin juin à La Rochelle à l'initiative du Syndicat des Cinémas de Proximité, une table ronde avait pour ambition de faire de la pédagogie, et d'identifier les pistes pour préserver l'harmonie – et la force – du paysage cinématographique français.

Le sujet de l'accès au film, « *d'une actualité brûlante* » comme l'a rappelé son

La Roche-sur-Yon, en septembre 2025 »*. L'échange à La Rochelle prolongeait cette ambition, non pas pour exacerber les tensions, mais « *entrer dans la nuance, car les mécanismes à l'œuvre à Paris ne sont certainement pas les mêmes que ceux en zones rurales ou les villes de province* ».

Un modèle historique face aux réalités du terrain

L'ancien député, sénateur et ministre Jean-Pierre Sueur a d'emblée replacé le débat dans une perspective historique. « *Si en France aujourd'hui, les multiplexes représentent 57 % des entrées, contre 90 % ailleurs, et que nous affichons un indice de fréquentation de 2,3 entrées par habitant, contre environ 1,1 en Allemagne ou en Italie, c'est grâce à une politique publique qui a permis aux cinémas de proximité d'exister partout sur le territoire.* » L'ancien parlementaire a en outre rappelé la genèse de la loi qui porte son nom, et qui, dès 1992, autorise les communes à soutenir financièrement les salles indépendantes, avant son extension aux intercommunalités, départements et régions. Entre 2014 et 2024, ces dispositifs ont représenté près de 23 M€ de financements. Mais si les établissements aidés ne peuvent plus accéder aux films porteurs, cette politique perd une partie de son efficacité. « *Comment peut-on justifier que des citoyens soient privés d'une œuvre culturelle simplement parce qu'ils habitent une ville de 10 000 habitants plutôt qu'une de 100 000 ? C'est une question républicaine d'égalité entre les citoyens.* »

Noémie Bourdiol, à la tête depuis un an du Lido de Saint-Maur-des-Fossés en région parisienne (57 500 spectateurs en 2025, soit une hausse de 16 % notamment depuis la fermeture provisoire du cinéma 4 Delta de la ville, géré par le même EPIC) a témoigné des conséquences concrètes des tensions actuelles. « *À partir du fameux mail de Megarama, du jour au lendemain, des distributeurs avec lesquels les relations étaient normales ont commencé à nous refuser des sorties nationales, en particulier des films art et essai porteurs tandis que d'autres commençaient à exiger de notre mono-écran de doubler le nombre de séances.* » Avec toutes les répercussions sur la diversité de programmation. La directrice du Lido récuse d'autant plus l'idée d'une distorsion de concurrence que « *notre tarif moyen ne diffère que d'un euro* » de ceux des deux multiplexes des communes limitrophes, situés « *à plus de 20 minutes de voiture de Saint-Maur, une ville enclavée par la Marne* ». Autant d'arguments pour les



Le vrai poids du marché

Malgré sa remarquable reprise par rapport aux autres territoires du monde, le marché français demeure en repli. « *Le réflexe atavique au sein de la profession est celui de trouver un bouc émissaire, et l'absence de concurrence semble, pour certains, la meilleure solution* », observe Rafael Maestro. Or, « *sur les 2 200 cinémas en France, 1 500 sont des établissements de un à trois écrans qui réalisent moins de 80 000 entrées, mais qui, au total, accueillent 18 % du public et génèrent 13 % des recettes* », comptabilise le président de la commission Petite exploitation à la FNCF, en abordant de front la question du tarif. Avec un tarif moyen de 7,40 €, contre 5,10 € dans les villes de moins de 10 000 habitants, « *nous sommes au bon tarif par rapport à la population que nous desservons, par rapport à sa capacité de se mobiliser de temps à autre pour aller dans une salle de cinéma* ». Et pour Rafael Maestro, une hausse des prix « *pour que les distributeurs nous voient comme des exploitants à "servir" n'est évidemment pas la solution* ».

En outre, individuellement, ces salles sont en dessous du seuil de 100 000 entrées annuelles, qui permet d'être considéré comme « *faisant partie du marché face aux distributeurs* ». C'est pourquoi les "petits" mutualisent leur programmation, comme Ciné Passion que dirige Rafael Maestro : « *Treize cinémas reliés non pas par des couloirs mais par des routes départementales, et qui, ensemble, pèsent 250 000 spectateurs. Donc pris les uns à côté des autres, nous sommes dans le marché.* » Or dans ce marché, le recul de l'offre américaine – « *et on peut penser que la prochaine fusion des grandes majors va la réduire encore plus* » – les multiplexes « *préemptent* » les films art et essai porteurs « *sans lesquels nos modèles économiques ne tournent plus* ». Dans ce contexte, l'enjeu pour le président de la branche petite exploitation n'est pas de réclamer « *tous les films tout de suite* », mais de construire de nouveaux critères d'accès, dépassant le seul nombre de séances. Le travail mené par la branche afin d'identifier de nouveaux indicateurs – ressources humaines, qualité de la communication, connaissance des publics ou encore rôle territorial de la salle... – attend toujours d'être mis en expérimentation avec les distributeurs, le CNC envisageant désormais de reprendre cette méthodologie dans un cadre plus large.

Pour une diffusion sur-mesure et un dialogue réactivé

Au nom des 15 distributeurs indépendants réunis au sein du DIRE, Hugues Quattrone rappelle que seule une minorité de leurs titres, parmi « *les plus convoités* », posent des difficultés d'accès. « *Si un quart de nos films est demandé par tous les cinémas, les trois quarts rencontrent, au contraire, des difficultés de diffusion* », observe-t-il, conscient que tous n'affichent pas le même niveau d'attente ni de potentiel. Mais dans ce contexte de bipolarisation, hors de question d'assujettir la programmation à « *une sorte de grille prédéterminée qui considère que telle ou telle salle toujours oui, telle ou telle salle toujours non* ». Pour le délégué général – comme pour le comité de concertation distributeur-exploitants dont il regrette que la deuxième recommandation soit insuffisamment appliquée –, les conditions d'exposition demandées aux salles « *doivent être proportionnelles à la taille de l'établissement* » et « *tenir compte de la concurrence locale* ». En somme, être établies « *au cas par cas, film par film, zone de chalandise par zone de chalandise, sans tenir compte du poids national de certains opérateurs* ».

Pour le représentant du DIRE, l'enjeu n'est donc pas tant de réduire les plans de sortie que de mieux répartir les copies, notamment dans certaines grandes villes où « *parfois, il y a trop de cinémas qui montrent le même film* », autant de places qui « *ne sont pas occupées par d'autres films qui, eux, sont sous-diffusés* », alors que d'autres cinémas dans d'autres villes, « *y compris sans concurrence* », en sont privés.

Forte de ses 23 mandats en tant qu'élue locale, Nadège Lauzzana, récemment reconduite à la présidence de l'ADRC, partage l'expérience heureuse d'Agen, où le cinéma art et essai Les Montreurs d'images cohabite, depuis 2013, avec un CGR de 13 salles à proximité immédiate. Mais elle s'inquiète du dialogue à recréer entre les différents maillons de la filière. « *J'ai le sentiment que plus ça va, plus nous travaillons en silos. Il faut rapprocher ceux qui ont le « final cut » de la réalité du terrain.* » À ce titre, l'ADRC organise deux rendez-vous annuels avec la Médiateure du cinéma « *pour expliquer nos interventions, circulations, médiations... Une volonté politique doit être en permanence animée et réanimée* », insiste Nadège Lauzzana, rappelant la mise en



Le secteur ne manque pas d'outils pour tenter de réguler l'accès aux films. Pourtant, un sentiment d'éternel recommencement continue de dominer les échanges, nourrissant l'impression d'un dialogue de sourds. À La Rochelle, plusieurs intervenants en ont tiré la même conclusion : les seules discussions entre professionnels ne suffisent plus. À Saint-Maur-des-Fossés, Noémie Bourdiol a choisi d'informer directement son public, avec communiqués, affichage et mobilisation des élus locaux. « *La situation est difficile à comprendre pour le grand public. Il faut faire de la pédagogie auprès de nos élus, de notre direction et de nos spectateurs.* » Une démarche renforcée par la pétition lancée par le Syndicat des cinémas de proximité, qui a rassemblé 50 000 signatures (sur papier compris). Et à Jean-Pierre Sueur d'apporter une ultime suggestion d'évolution législative : un prix unique du cinéma, pendant de la loi Lang sur le prix unique du livre « *qui a sauvé des centaines de librairies* ». En attendant, les cinémas, outils majeurs d'aménagement culturel du territoire, sont bien décidés à défendre le droit d'accès de leurs publics à tous les films.

Article d'origine publié dans [le Boxoffice Pro du 22 juillet 2026](#)

* Pour rappel, cette étude livrée par le cabinet Hexacom, à la demande du Syndicat des cinémas de proximité, mesurait leur impact sur les établissements généralistes des grands circuits d'exploitation dans les villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris).

